



## Communiqué de presse

26 avril 2010

Tout en se félicitant de l'exécution par la High Court du mandat d'arrêt européen notifié par la justice française, **L'ASSOPH** s'étonne de la mise en liberté du suspect visé par ce mandat, alors même qu'une plainte a été déposée en France pour subornation de témoin!

Le maintien en détention n'est-il pas une précaution indispensable lorsque la personne arrêtée représente un danger pour la société ou pour l'établissement des preuves ?

**L'ASSOPH** attend avec une grande vigilance de la justice irlandaise qu'elle poursuive sa collaboration étroite avec la justice française et garantisse la libre expression de tous les témoignages, déjà formulés ou inédits, en toute sécurité.

**ASSOPH** <[assoph0793@orange.fr](mailto:assoph0793@orange.fr)>

<http://web.me.com/assoph/ASSOPH/Accueil.html>